



Se former pour son service Mars 2014

Le mariage huguenot : résistances et soumissions

Dès ses origines, la théologie protestante a reconnu aux princes et aux magistrats l'autorité de définir les lois générales du mariage et de trancher les contentieux qui s'y rapportent. En ces matières, la soumission leur est due comme à Dieu, la confession protestante l'exige.

Ceci, toutefois, ne confère pas au prince l'autorité de célébrer les mariages. Contrairement aux idées reçues, rares sont les protestants qui, avant la fin du XVIII^e siècle, ont pensé ou seulement imaginé que la formation du mariage puisse relever de la seule autorité du magistrat : ce sont les ministres du culte qui restent dépositaires de cette autorité, laquelle, à défaut de « sacramentalité », conserve ainsi une forme de « sacratité ».

L'autorité juridictionnelle reconnue au prince n'efface pas davantage l'existence, à côté de la loi civile, d'un cadre de type « constitutionnel », que les Eglises appellent « Loi divine » ou « Parole de Dieu », dont le texte de la Discipline ecclésiastique entend être le garant. D'où l'existence de deux lois du mariage (civile et ecclésiastique) qui n'ont jamais été confondues, et qui, selon les périodes (ou les juristes), ont été plus ou moins en porte-à-faux, voire en conflit. Toute l'histoire du mariage protestant s'est écrite autour de ce conflit.

Comment les Eglises l'ont-elle géré ? Pour répondre, il importe de distinguer ce que la loi civile autorise et ce qu'elle impose. Tout ce que la loi autorise n'est pas obligatoire. Ce n'est que dans la catégorie de ce qu'elle impose (ou interdit) qu'il peut y avoir conflit.

Il arrive, comme sous l'Édit de Nantes (1598-1685), que la loi du prince soit plus restrictive que la loi de l'Église, et interdise ce que la doctrine biblique autorise, comme le droit au divorce (de celui ou celle qui a été trompé) ou le droit au mariage entre cousins germains. En tels cas, pasteurs et synodes exhortent leurs fidèles à se soumettre de bonne grâce à l'autorité du prince « comme à celle du Seigneur ». Kût-ce au prix de douloureux renoncements.

Mais il peut arriver aussi que la loi du Prince étende ses exigences au-delà de ce que la religion demande, voire tolère, notamment sous le régime de la révocation de l'Édit de Nantes (1685-1787), qui finit par soumettre la validité du mariage à des obligations de catholicité pouvant inclure des formes solennelles d'abjuration, la participation à la messe et la réception de l'eucharistie, stigmatisée dans la tradition protestante comme une forme d'idolâtrie. La soumission due au souverain entre alors en conflit avec une autre soumission jugée prioritaire : celle due à Dieu, un conflit qui va inspirer, puis imposer après la réorganisation des synodes, dans la semi-clandestinité, des formes d'insoumissions ou résistances matrimoniales, et l'organisation de la désobéissance civile à grande échelle qu'est le mariage au Désert (entre 180 000 et 400 000 mariages, pour la période 1740-1787).

La bénédiction nuptiale par un pasteur autorisé est imposée sous Antoine Court comme une obligation. Finie la tolérance des « mariages de conscience », telle qu'elle pouvait exister dans le premier Désert. Toute union qui n'a pas été bénie par un ministre du culte est condamnée par les synodes comme un « honteux concubinage que l'Évangile et la morale réprouvent », même une union contractée devant notaire, et avec consentement parental. On assiste aussi, dans la période, à des expressions inédites d'« héroïsme matrimonial » : de nombreux huguenots vont risquer les peines les plus lourdes du régime révocatoire (emprisonnement et galères à vie) pour aller chercher à l'étranger la bénédiction pastorale sans laquelle ils ne semblent pas pouvoir se considérer comme véritablement mariés.

La troisième période, inaugurée par l'Édit de tolérance de 1787, ouvre la porte à la sécularisation du mariage. Le droit civil du mariage devient alors plus permissif que le droit ecclésiastique. L'exemple emblématique est alors l'union entre l'oncle et sa nièce, que la loi du prince autorise, mais que le Pentateuque interdit. Curieusement, c'est aussi la bigamie : les anciens mariages au Désert n'étant pas reconnus par le nouveau droit, il devient possible, à l'heure des déclarations, pour des protestants séparés, de se présenter devant le magistrat au bras d'un autre conjoint. En tel cas, disent les synodes, c'est la loi ecclésiastique qui s'impose. Par loyauté envers le prince, les Eglises protestantes vont s'interdire de bénir toute union qui n'est pas conforme à la loi civile. Mais toutes les unions que le prince légalise ne sont pas automatiquement reconnues « bénissables » dans l'Église.

Est remarquable, dans la période 1788-1789, l'énergie avec laquelle les synodes vont se mobiliser pour imposer aux Eglises des règlements d'application, qui, tout en rendant obligatoires les nouvelles déclarations légales, assurent le respect et même la prééminence du droit matrimonial protestant. C'est une véritable juridiction matrimoniale parallèle qui est mise en place ou plutôt maintenue (publication des bans, enquête sociale et registres ecclésiastiques), dans le but, comme dit le synode conclusif d'avril 1789, de pouvoir dans l'Église « avoir égard aux empêchements canoniques qui pourraient survenir ».

Sur le nouveau front (civil) créé par l'Édit de tolérance, la discipline réformée entend visiblement résister à la « sécularisation » du mariage, tout comme elle a résisté, dans la période précédente, sur un autre front, contre sa « catholicisation ». Portant un regard sur la suite de l'histoire, le contraste est frappant entre les attitudes du protestantisme français antérieure et postérieure à la Révolution : jusque 1789, Eglises et synodes bâtissent des digues pour freiner la sécularisation du mariage qu'ils redoutent. Après, les protestants s'inclinent passivement devant une évolution qu'ils finissent par s'approprier. A l'heure du mariage civil (1791-1804), le droit matrimonial protestant semble durablement s'effacer ou se dissoudre dans le droit civil.

Michel JOHNER - Doyen

Le 20 décembre dernier, Michel Johner a soutenu avec succès à l'École Pratique des Hautes Etudes sa thèse de doctorat sur « Les protestants de France et la sécularisation du mariage à la veille de la Révolution française ». Les membres du jury Patrick Cabanel, Marianne Carbonnier-Burkard, Yves Krumenacker et Hubert Bost lui ont décerné la mention « très honorable avec les félicitations du jury ».

Lettre de nouvelles - Faculté Jean Calvin

Chers amis,

Les 13 et 14 septembre prochains, la Faculté Jean Calvin fêtera son 40^{ème} anniversaire. Si cela n'est pas encore fait, notez ces dates dans vos agendas et, surtout, n'hésitez pas de nous rejoindre. Ce sera l'occasion de célébrer le Seigneur pour tout ce qu'il a accompli parmi nous depuis 1974, de réfléchir ensemble aux défis que nous avons à relever et aux perspectives d'avenir qui s'ouvrent devant nous. Nous souhaitons engager cette démarche afin de mieux œuvrer avec nos partenaires, les Institutions sœurs et les Eglises à l'avancement du Royaume de Dieu en France, dans les pays francophones et même au-delà.

Suite à la recréation et au lancement réussis de la Faculté, celle-ci est entrée dans une période de consolidation et de développement. Attachée aux grandes confessions de Foi de l'Église primitive et de la Réforme, la Faculté a vu son audience s'étendre rapidement, au-delà des Eglises réformées, à l'ensemble du Protestantisme et, en particulier, aux Eglises et communautés évangéliques et, dans une moindre mesure, pentecôtistes. De même, son rayonnement a largement dépassé les frontières de la France.

Après la mise en place et l'élaboration des trois cycles de Licence, Maîtrise et Doctorat sur place, la Faculté n'a pas tardé à proposer les filières de Licence et de Maîtrise à distance. Parallèlement, le Conseil des professeurs développait et diversifiait le programme. Aujourd'hui, la Faculté propose deux Mastères, filières de recherche et professionnelle, des cours à la carte, un Certificat de formation chrétienne, un Diplôme Théologie et Mission et un Mastère Professionnel Filière Pastoral et des sessions de formation accessibles au public. L'année académique 2013-2014 compte 102 étudiants inscrits dans l'une ou l'autre de ces filières avec, en plus, 32 auditeurs libres.

Lorsque nous considérons le chemin parcouru, avec ses joies et ses peines, ses épreuves et ses réponses à la prière, nous sommes, non seulement, émerveillés par la fidélité et la bonté du Seigneur, mais nos cœurs sont remplis de reconnaissance, car nous avons vu Dieu à l'œuvre de multiples manières : des obstacles surmontés, la découverte par nos étudiants de la richesse et de la pertinence d'une théologie enracinée dans les Écritures, une intelligence de la foi renouvelée et des vies transformées, l'engagement dans un ministère au sein des Eglises, des œuvres chrétiennes et de la cité.

Avec l'Écclésiaste nous pouvons dire : **« Au jour du bonheur sois heureux, et au jour du malheur réfléchis... »** [Ecc.7,14].



Cependant, le Seigneur de l'histoire passée ne se désintéresse ni du présent ni de l'avenir, il nous invite à la réflexion et au discernement. Comment, en tant que minorité chrétienne, relever les défis que nous pose un environnement culturel qui a, très largement, abandonné l'héritage et les valeurs judéo-chrétiennes ? Plus que la perspective politico-religieuse de l'Islam, je pense à la sécularisation, version ultra-moderne, dont les caractéristiques majeures sont les suivantes : le rejet de la vérité et de l'autorité, l'acceptation du relativisme éthique, la pratique de l'idolâtrie et du néo-paganisme religieux dont la spiritualité récuse le Dieu transcendant et personnel des Écritures. Comment, dans ce climat culturel, annoncer l'Évangile et abreuver en profondeur le terreau de nos sociétés ? Comment former ceux et celles qui ont et auront vocation de servir le Seigneur dans les Eglises, les œuvres et dans l'espace public ?

Alors que la première génération achève de passer le relais aux nouveaux acteurs qui se déploient sur la scène de la Faculté Jean Calvin, le Seigneur nous invite à entamer une nouvelle étape de son histoire et ce en continuité avec la vision perçue et accueillie dès le départ. En 2012, le Conseil de Faculté a vécu une réforme importante lui permettant de mieux assumer ses tâches : définir les grandes orientations de la Faculté et accompagner les permanents activement engagés dans un ministère de formation. D'ici à 2016/17, le Conseil des professeurs aura été entièrement renouvelé et de nouveaux projets sont à l'étude (partenariats académiques, développement des programmes, en particulier celui des cours à distance, mise en place d'une nouvelle politique de recrutement, extension des réseaux des amis de la Faculté...).

Le 40^{ème} anniversaire sera l'occasion de vivre dans la joie et la reconnaissance une ensemble d'événements s'articulant autour du passé, du présent et de l'avenir de la Faculté. Ce sera aussi l'occasion de célébrer le Père qui fait toutes choses nouvelles, d'écouter le Fils dont la sagesse nous révèle son conseil et ses projets, et de nous laisser conduire par l'Esprit alors que nous œuvrons pour l'avancement du Royaume au cœur de notre monde. Nous vous attendons les 13 et 14 septembre pour écrire avec nous cette nouvelle page de l'histoire de la Faculté Jean Calvin.

Avec mes salutations très chaleureuses en Christ Jésus, la source de notre paix et de notre espérance.

Pierre Berthoud
Président du Conseil de Faculté

La France en 1974, un autre monde...

Arrivé à Aix-en-Provence en 1972, j'ai été heureux de me trouver en équipe avec François Gonin, Eugène Boyer et Emilie Nicole pour assurer des cours décentralisés dans différentes localités. Quant à Pierre Filhol, il veillait sur le développement du projet Faculté libre de Théologie Réformée. En 1974, celle-ci a vraiment pris son envol avec l'arrivée de Pierre Courthial, de Peter Jones et, en 1975, de Pierre Berthoud. Tout cela est bien raconté par Pierre Courthial dans sa brochure *La foi réformée en France*.

La France, durant les années '70, était un autre monde. Dans la période post-68, le climat sur le campus universitaire d'Aix-en-Provence était à la contestation et nous entendions toutes les « manifs » qui passaient sur l'avenue Jules Ferry. Le marxisme avait toujours le vent en poupe et l'existentialisme était à la mode avec les films de Bergman ou de Godard. La guerre froide battait son plein ; c'était aussi l'époque du Viet-Nam. Nous n'avions ni téléphone, ni télévision...

Dans les Eglises, c'était l'époque du grand déboulonnage, du pluralisme et du relativisme. Les Thèses de Lyon de 1968 avaient accueilli une doctrine de la Bible qui faisait d'elle un simple témoignage humain à la révélation et, en 1971, le Synode de Pau de l'Église Réformée de France avait dit qu'il fallait toujours ajouter « à mon sens » en parlant de la vérité. L'ERF a formé le projet d'une Faculté de théologie « inductive » à Paris-Montpellier, sous la houlette de Jacques Ellul.

Les débuts d'Aix ont été exaltants grâce à la vision que la Faculté avait de servir le Seigneur en dispensant une formation fidèle à sa Parole, dans laquelle la théologie biblique avait la prépondérance sur les sciences humaines. Les professeurs formaient une équipe soudée autour de P. Courthial. Bien sûr, on disait que notre établissement était une anti-Faculté (et bien d'autres choses encore)... mais tel n'était pas le cas ! Notre seule intention était de former des serveurs dans la fidélité à la Parole de Dieu. Aix n'était pas une anti-Faculté, mais une alternative.

Depuis 40 ans, sur le plan social en France, l'événement majeur est, avec l'essor de la société de loisirs et de consommation de type libérale, la déchristianisation. La France n'est plus la fille aînée de l'Église et les valeurs républicaines sont devenues l'objet d'une sorte de foi collective. La démarcation entre les Eglises évangéliques et les Eglises libérales n'est plus aussi marquée et, aujourd'hui, le pluralisme religieux progresse même dans les milieux évangéliques... malgré la formation du CNEF (Conseil National des Évangéliques de France).

La raison d'être de la Faculté reste donc la même. Même si la société et l'Église ont beaucoup évolué, Dieu n'a pas changé et tout nous montre que la nature humaine ne changera jamais sans l'Évangile, sans la grâce de Dieu en Jésus-Christ.

Paul Wells
Professeur Émérite

La bibliothèque : un nouvel espace de travail

Cet été, la bibliothèque de la faculté Jean Calvin a été au cœur d'un important projet de rénovation et de réorganisation. La pièce principale a été réaménagée, un magasin a été construit en annexe du bâtiment de cours (sur deux niveaux) et la capacité de stockage de livres est maintenant adaptée à notre collection et à nos besoins. Après des mois de réflexion, de cartons (pour environ 30 000 livres) et deux mois de travaux, c'est avec beaucoup de joie et de reconnaissance que nous pouvons annoncer la fin du réaménagement de l'espace de recherche et d'emprunt.

Grâce aux adaptations apportées, la bibliothèque est désormais plus fonctionnelle. Elle permet aux professeurs, aux étudiants et aux visiteurs de passage d'étudier au calme avec des bureaux individuels, et le nouveau magasin nous permet d'envisager plus sereinement l'acquisition d'ouvrages.

Evidemment, les projets autour de la bibliothèque ne s'arrêtent pas au travail qui a été réalisé. En effet, l'informatisation de la collection avance à grands pas et l'intégralité de notre catalogue sera disponible à la recherche en ligne, sur notre site internet, dès la rentrée 2015/2016. Ceci permettra rapidement l'ouverture de la bibliothèque aux visiteurs extérieurs à la faculté (pour la consultation et l'emprunt d'ouvrages théologiques). Pour promouvoir cet espace dédié à la recherche, nous pourrions aussi envisager une participation à des conférences et des expositions, et ainsi valoriser la collection de la bibliothèque.

Le nouvel espace de travail créé cette année est vraiment prometteur pour l'avenir de la bibliothèque, et nous remercions très chaleureusement chacun des participants pour l'immense soutien apporté à ce beau projet, ainsi que tous ceux qui nous portent dans leurs prières.

Marie HERRENSCHMIDT
Bibliothécaire



Lettre de nouvelles - Faculté Jean Calvin

Un nouveau trésorier...

Libéré de mes obligations professionnelles à 62 ans, je suis entré, depuis le mois de janvier 2013, dans le club encore privilégié de jeunes seniors à la retraite. Marié et père de cinq enfants, citoyen de la ville qui abrite le troisième tombeau de la chrétienté, Saint Maximin-la-Sainte-Baume, située à une quarantaine de kilomètres de la Faculté Jean Calvin. Je suis membre de la paroisse EPRE d'Aix-en-Provence où j'essaie d'apporter, par ma contribution instrumentale, un soutien à la liturgie du culte que nous voulons toujours plus vivante et renouvelée. Pendant plus de 30 années, j'ai exercé les fonctions de dirigeant dans le secteur de l'économie sociale, comme Directeur d'un EHPAD (« Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes »), successivement dans trois structures de moyenne importance, situées principalement dans le sud-est de la France.

Ancien étudiant de la Faculté Jean Calvin (1983-1986), j'ai toujours soutenu cette institution de mes prières et, chaque fois que cela m'a été possible, participé aux diverses manifestations et rencontres organisées par elle, comme les rentrées académiques, les carrefours et autres événements culturels. Sentimentalement attaché à cette œuvre par les expériences vivifiantes vécues pendant mes années d'études et en parfaite communion de foi avec l'enseignement professé dans cet établissement de formation universitaire, j'ai proposé au Conseil de Faculté de réserver une partie de mon temps à son service.

Proposition m'a été faite de rejoindre l'équipe et, dans un premier temps, d'assister la trésorière en poste, dont je salue l'amabilité et l'esprit de concorde. C'est avec joie que j'ai rejoint le Conseil de Faculté qui, lors de la réunion de ses administrateurs du 11 novembre 2013, m'a installé dans les fonctions de trésorier, manifestant à mon égard une chaleureuse fraternité et une confiance unanime. Je veux redire ma reconnaissance au Seigneur pour cette direction nouvelle qu'il a permis dans ma vie, orientation porteuse de sens et d'avenir, pour sa seule gloire.

Paul GIRAUD
Trésorier

UNIVERSITE D'ETE LE DEFI DE L'ISLAM



28 JUILLET - 1ER AOÛT
RENSEIGNEMENTS : 04 91 26 13 55

Nouvelles parutions



DONNER POUR FORMER : UN INVESTISSEMENT QUI RAPPORTE !
Si vous avez à cœur de soutenir la Faculté, nous vous invitons à remplir ce coupon, et à nous le retourner, accompagné de votre don à :

FACULTE JEAN CALVIN - 33 Avenue Jules Ferry - 13100 Aix-en-Provence
04 42 26 13 55 - www.facultejeancalvin.fr - academie@facultejeancalvin.fr

NOM : _____ PRENOM : _____
ADRESSE : _____
E-MAIL : _____
LA BANQUE POSTALE MARSEILLE
CCP 01 106 40 X 029
IBAN : FR78 2004 1010 0801 1066 0X02 932
BIC : P3STFRPPMAR Compte PYPAL

75% de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 521€ de dons, 66% au delà...



